



1228 Avenue du maréchal Leclerc 63150 LA BOURBOULE

CGV – location mobile home et chalet

1-DROIT DE RÉTRACTATION : Conformément à l'article L.121-21-8 du code de la consommation, le locataire est informé qu'il ne possède pas de droit de rétractation suite à la signature du présent contrat.

2-RÉSERVATION : Pour toute réservation, une « option » est enregistrée (sous réserve de disponibilité) dès réception de votre demande. Celle-ci est valable maximum 7 jours. La réservation ne devient ferme qu'à réception des arrhes de 30% du tarif de base + suppléments (hors frais de gestion et taxes) et du contrat de réservation daté et signé par le client. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée sans l'accord du camping. Toute option non confirmée dans un délai de 7 jours maximum sera automatiquement annulée.

3-RÈGLEMENT DU SOLDE : Pour toute location le solde du séjour est à régler un mois avant votre arrivée.

4-TAXE DE SÉJOUR : Les taxes de séjour, collectées pour le compte des municipalités sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Elles sont à acquitter par le vacancier sur le lieu du séjour à votre arrivée

5-ASSURANCE ANNULATION : Son montant est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui des arrhes et concerne les personnes inscrites au séjour. Son montant est de 4 % du tarif de base + suppléments (hors frais de gestion et taxes). Prise d'effet : le jour de la souscription du contrat // Expiration de la garantie : le jour du départ. Plus d'informations sur : www.campez-couvert.com Pour toute annulation sans garantie : aucune somme ne sera restituée. Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu en aucun cas à un remboursement.

6-ARRIVÉE et DÉPART : les jours d'arrivée et de départ sont libres et les locations peuvent se faire pour une durée minimale de 2 jours sauf en haute saison (7 jours minimum). Les arrivées se font entre 15h00 et 19h00. Les départs doivent avoir lieu entre 08h00 et 10h00. En l'absence de tout message écrit du locataire (message téléphonique non accepté) précisant qu'il a dû différer son arrivée, la location deviendra disponible 12 heures après la date d'arrivée mentionnée sur le présent contrat. Les règlements versés resteront acquis au camping. Pour des raisons de sécurité, les barrières du camping sont constamment fermées. L'ouverture des barrières entrée et sortie du camping est possible entre 07h00 et 23h00 avec un badge magnétique remis à votre arrivée pour la durée de votre séjour (1 seul véhicule par emplacement). Toute utilisation frauduleuse de ce badge sera sanctionnée. En cas d'arrivée tardive ou de départ matinal durant le séjour, un parking extérieur est à la disposition de nos clients.

7-PERSONNE SUPPLÉMENTAIRE et/ou VISITEUR : Si à l'arrivée ou durant le séjour, le nombre de locataire(s) dépasse celui précisé sur le contrat, le camping se réserve le droit : soit de refuser les locataires supplémentaires, soit de réclamer une majoration de prix selon le tarif en vigueur. Dans tous les cas le nombre de personnes ne pourra dépasser 6 (un bébé ou un enfant compte pour une personne) et la capacité maximum de l'hébergement loué. Pour des raisons de sécurité, les visiteurs sont interdits sur le camping. Toute introduction frauduleuse de visiteurs sera sanctionnée.



1228 Avenue du maréchal Leclerc 63150 LA BOURBOULE

8-ANIMAUX DOMESTIQUES : Les chiens et chats sont acceptés avec supplément. Ils seront tenus en laisse et devront être accompagnés à l'extérieur du camping pour faire leurs besoins. En aucun cas ils ne devront demeurer seul sur l'emplacement et ne devront incommoder le voisinage par leurs aboiements ou leurs salissures. En cas de non-respect, le camping pourra prononcer l'éviction du chien et de ses maîtres.

9-CAUTION ET ETATS DES LIEUX : Une caution de 350€ par chèque ou espèce pour le mobile home, et de 500 € pour la location des chalets. Le jour de votre départ, le mobile home ou chalet devra être restitué avant 10h00 dans un parfait état, prêt à être reloué. Les cautions seront restituées au moment du départ en fonction de l'inventaire et de l'état de propreté ou renvoyé 8 jours après le départ. En dehors des plages horaires d'inventaire, les cautions seront restituées après contrôle de la location. **ATTENTION : La caution sera intégralement conservée si l'interdiction de fumer n'a pas été respectée.**

10-BLOCS SANITAIRES : Les locataires de mobile home et de chalet ne sont pas autorisés à utiliser les blocs sanitaires du camping sauf pour l'utilisation du lave-linge. Ils doivent utiliser les équipements sanitaires du mobile home ou du chalet.

11-VEHICULE ELECTRIQUE : Les locataires de mobil home et chalet ont l'interdiction de brancher leur véhicule électrique aux prises des mobil homes et chalets. Les prises n'étant pas prévues à cet effet et pouvant provoquer un court-circuit ou surcharge électrique dans les hébergements.

12-RÈGLEMENT INTÉRIEUR : Tout locataire d'hébergement est tenu de se conformer scrupuleusement au règlement intérieur de l'établissement qui est affiché et dont chacun peut se procurer un exemplaire sur simple demande. Tout locataire de mobile home ou chalet doit disposer d'une assurance villégiature et/ou d'une assurance responsabilité civile. Le gérant décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ou accidents divers relevant de la responsabilité du client.

13-RÉCLAMATION : Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les 7 jours de la prise de possession par lettre recommandée avec accusé de réception. Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par le camping. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDICYS. Il peut être joint via son site : www.medicys.fr, ou par voie postale : MEDICYS, Centre de médiation, 73 Boul de Clichy, 75009 PARIS.